



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 083-218301208-20250410-DELIB2025-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-04/06

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt cinq
		le 10 avril à 19 heures
en exercice :	29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents :	19	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
		sous la présidence de M. FABRE Claude , 1 ^{er} Adjoint
votants :	25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2025
		Budget transmis le 21 mars 2025.
pour :	25	PRESENTS :
contre :	0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, INES Claude, POLLUS Alfred,
abstention :	0	ROYER Carole, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul,
		MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine,
		DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène,
		TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme COLETTA Eliane donne procuration à M. INES Claude.
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme PRATI Corinne donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif 2025 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique transmise pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L2313-1 du CGCT.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2025 dont les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 9 390 000 €
- Section d'investissement : 5 110 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le budget primitif de la commune 2025, conformément aux documents présentés.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 083-218301208-20250410-DELIB2025-BF



- » D'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Président

Le Secrétaire

Gilles MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le
et publication ou notification du

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour 25

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

3 avril 2025 - Budget transmis le 21 mars 2025

Présenté par

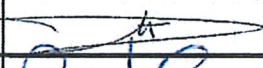
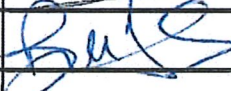
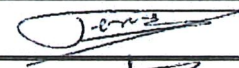
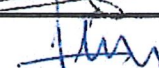
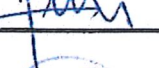
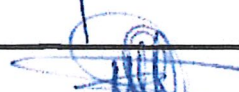
A Saint-Zacharie, le

Le Maire
10 avril 2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Zacharie, le 10 avril 2025,

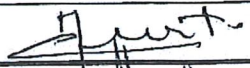
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AUDOUIN-LUONG Marlène	
BAYLE Magali Procuration à MARTIN Gilles	
BOTTERO Emilie	
BOUHAFS Hayette	
COLETTA Eliane Procuration à INES Claude	
COLLOMBON Danielle	
CORNU Jérôme Procuration à MERLO Raymond	
COULOMB Jean-Jacques	
CRETELLO Karine	
DEGIOANNI Jean-Marie	
DELLAVALLE Christine Procuration à BOTTERO Emilie	
DEMOULIN Christophe	
FABRE Claude	
FILLAT Eric	
GEORGES Philippe	
INES Claude	
INNOCENTI Maxime	
MARCHAND Charlene	
MARTIN Gilles	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

MERLO Raymond	
NAUDIN Nathalie	
PEREZ Serge	
POLLUS Alfred	
POZZI Monique	
PRATI Corinne	Procuration à NAUDIN Nathalie
ROYER Carole	
TABONE Paul	
TRAPANI Virginie	
USSEGLIO Caroline	Procuration à FABRE Claude

Certifié exécutoire par Le Maire, Jean-Jacques COULOMB (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/04/2025 et de la publication le 23/04/2025

A Saint-Zacharie, le 23/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

